



« Usages et contrôle des VR2+ : état de lieux et perspectives sur
M35 à Strasbourg »

Anna Trentini

Cheffe de projet requalification du réseau autoroutier

Direction des Mobilités – Service planification et organisation des Mobilités-
Département Planification, études et expertises multimodales

Journée nationale des gestionnaires de voies réservées au covoiturage
Bron - 19 mars 2024

Principes des VR2+

Loi d'Orientation des Mobilités donne la possibilité de réserver une voie à la circulation (autre que TC). Dispositif de VR2+ :

- aux véhicules transportant à minima 2 occupants ;
- aux véhicules de transport en commun ;
- aux taxis ;
- aux **véhicules à très faibles émissions**.

De façon

Permanententes

Dynamiques

Périodes
prédéfinies

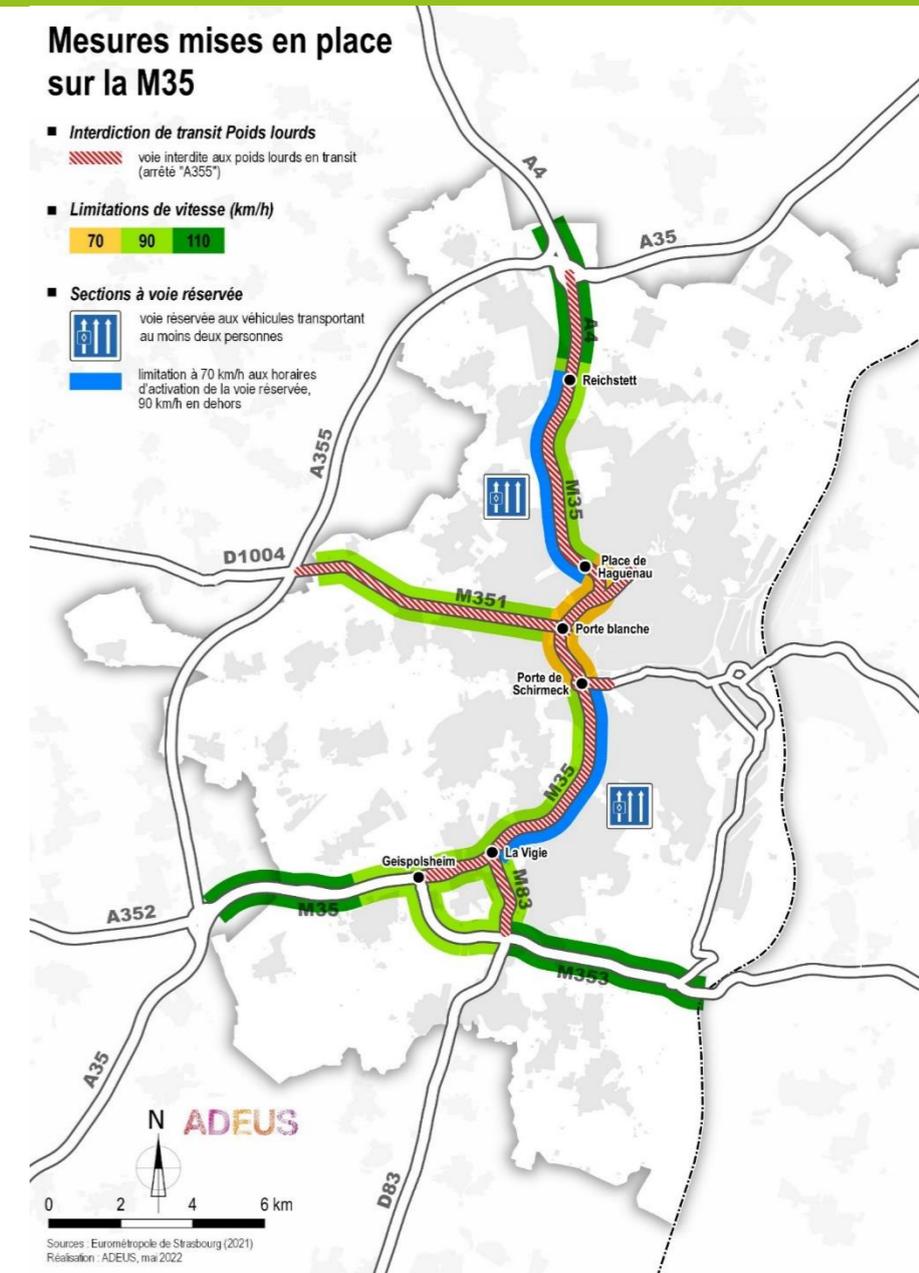
L-V de 6h-10h / 16h-19h

Objectifs

1. exploiter plus efficacement l'infrastructure : réduction du temps de parcours moyen des usagers empruntant la VR2+ ;
2. inciter les usagers à changer de mode de déplacement : recours aux mobilités partagées

Mesures mises en place sur la M35

- **Interdiction de transit Poids lourds**
voie interdite aux poids lourds en transit (arrêté "A355")
- **Limitations de vitesse (km/h)**
70 90 110
- **Sections à voie réservée**
voie réservée aux véhicules transportant au moins deux personnes
limitation à 70 km/h aux horaires d'activation de la voie réservée, 90 km/h en dehors



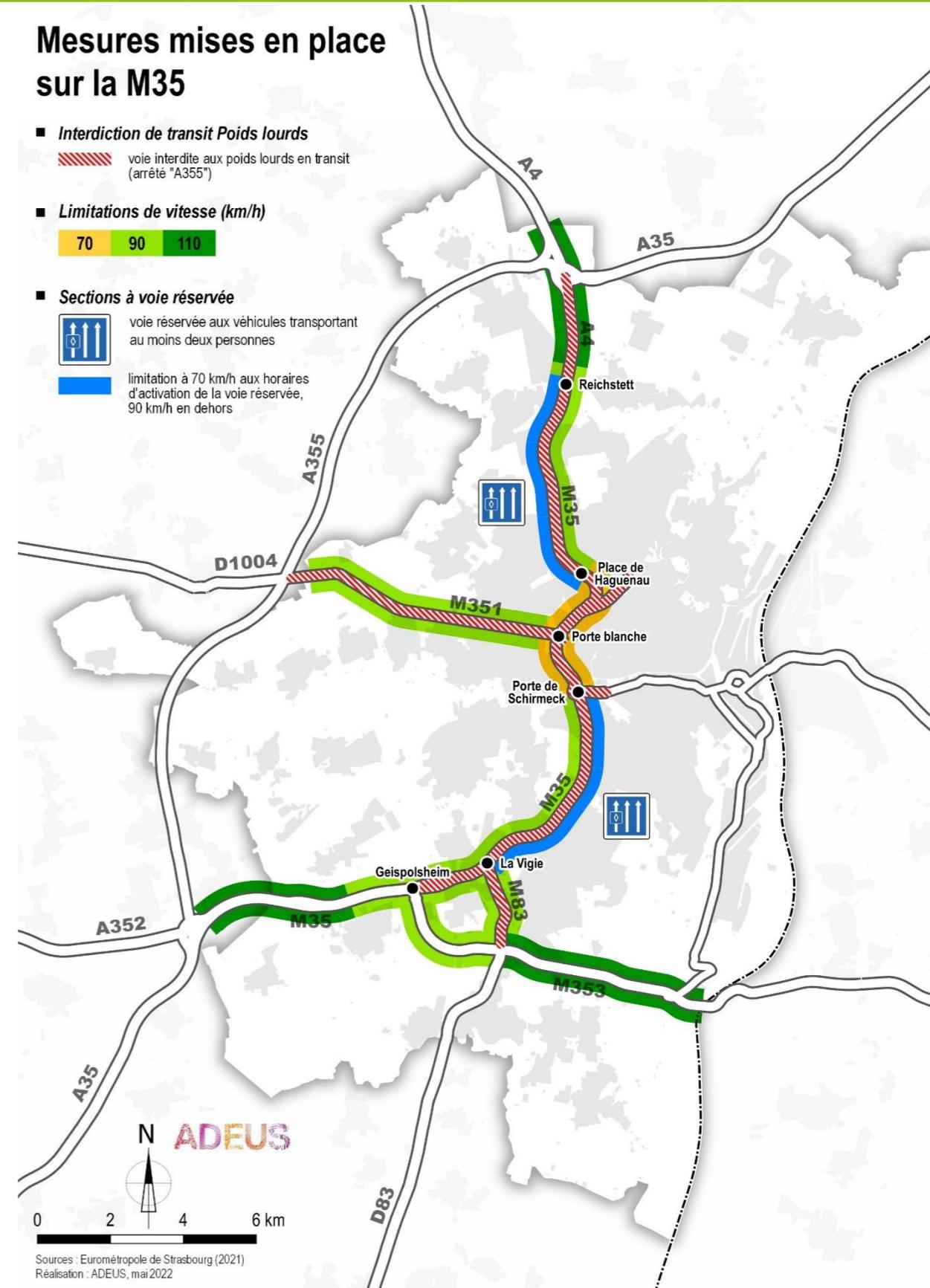
Trois mesures déployées concomitamment à la mise en service de l'A355 dès 2021:

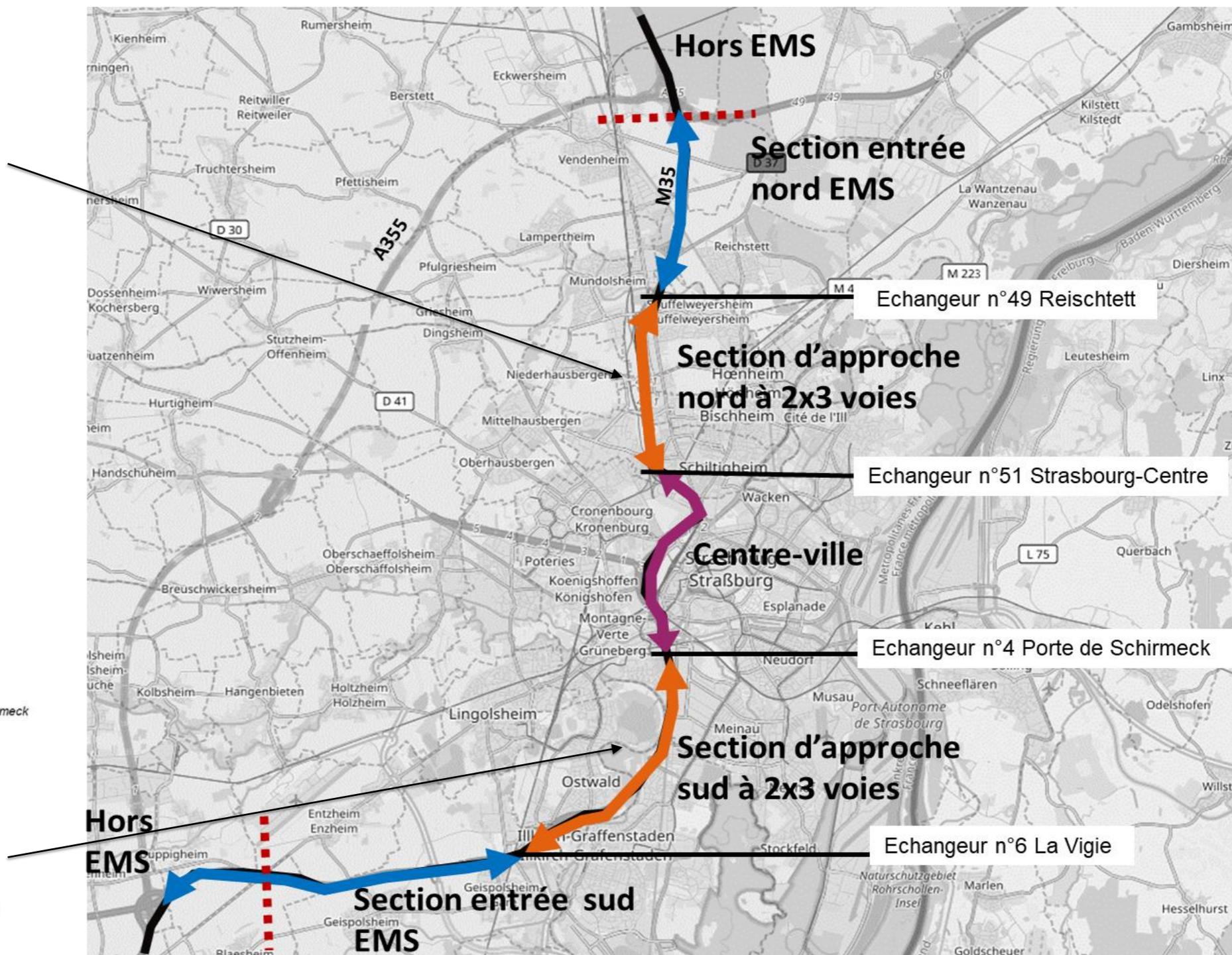
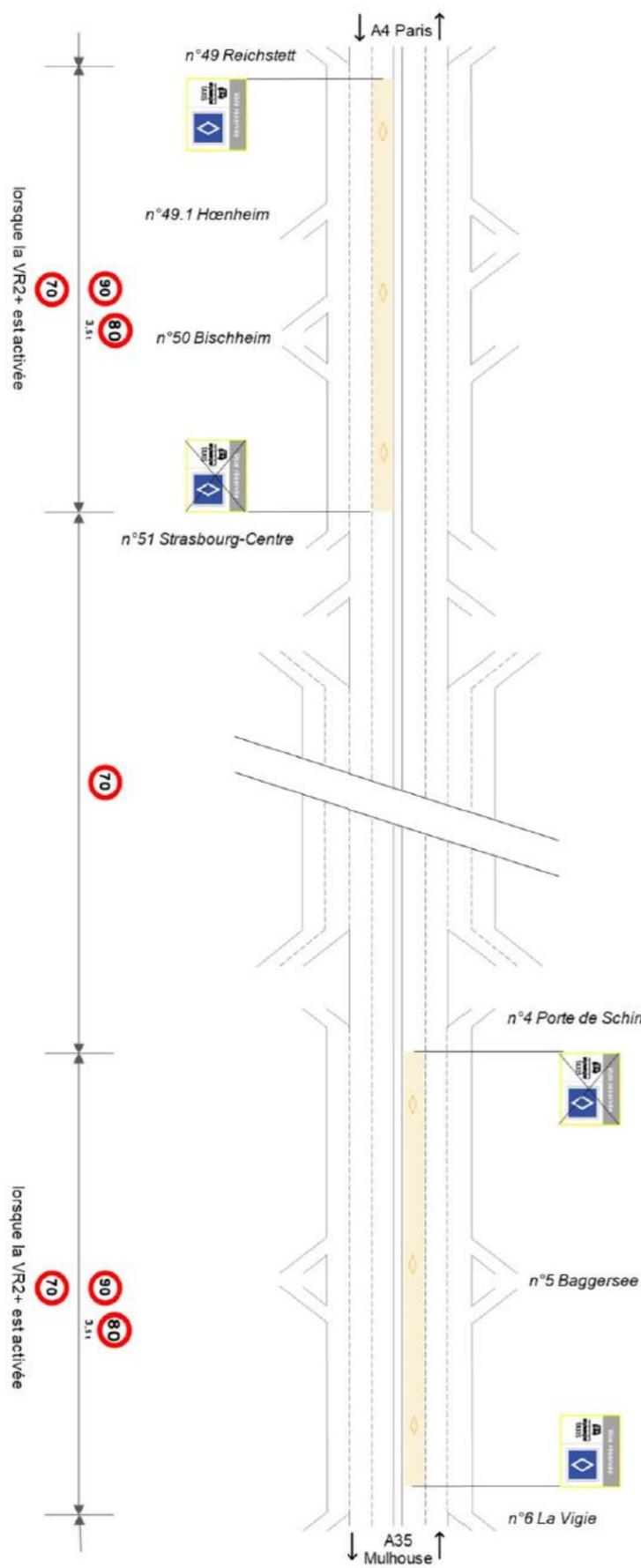
- **Interdiction du transit des poids-lourds** à la mise en service de l'A355 le 17 décembre 2021
- **Baisse des vitesses** sur rocade sud phase 2 et sur le secteur central de la M35 à la mise en service de l'A355
- **Voies réservées expérimentales** mises en service le 23 décembre 2021 (covoiturage, transports collectifs) pour 3 ans d'XP > **évaluation réglementaire**

> Mise en place d'un Observatoire M35

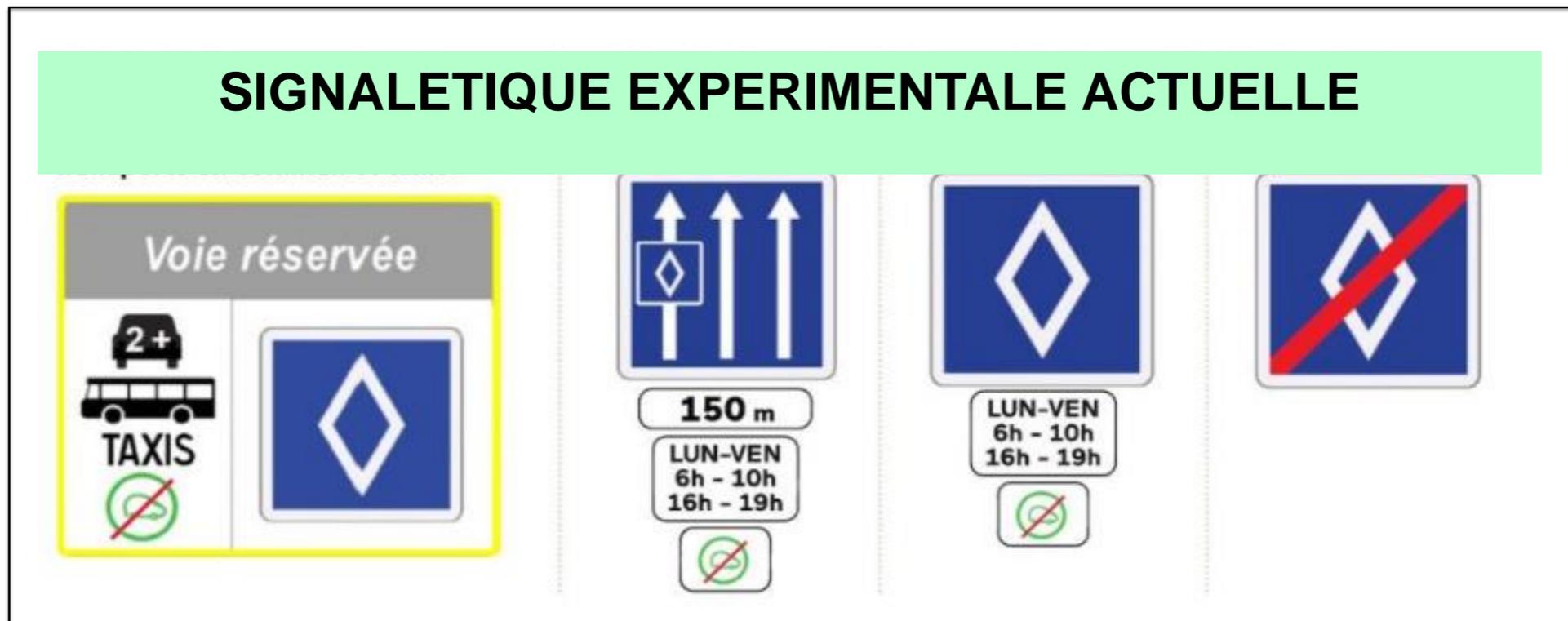
Mesures mises en place sur la M35

- **Interdiction de transit Poids lourds**
 voie interdite aux poids lourds en transit (arrêté "A355")
- **Limitations de vitesse (km/h)**
 70 90 110
- **Sections à voie réservée**
 voie réservée aux véhicules transportant au moins deux personnes
 limitation à 70 km/h aux horaires d'activation de la voie réservée, 90 km/h en dehors





Usage des voies réservées actuelles : une compréhension difficile



Un questionnaire à l'attention des usagers de la M35 a été administré via le site de l'EMS, au cours du mois d'octobre 2022, relayé sur les PMV de la M35, ce qui a permis de recueillir les contributions de plus de 6500 usagers, occasionnels ou quotidiens des TC ou de la voiture. Les répondants à l'enquête sont néanmoins représentatifs des usagers réguliers.

Environ **40%** déclarent de **difficultés de compréhension** dues à l'ensemble des éléments de signalétique verticale pour illustrer le dispositif. **>> Un covoiturage peu répandu mais avec des potentiels de soutien et développement.**

70% des véhicules circulant sur VR2+ sont en infraction.

Courant 2024: mise en place du contrôle sur VR2+

- ❑ **Expérimentation de contrôle-sanction par système d'aide au contrôle semi-automatisé**

L'Eurométropole de Strasbourg participe aux expérimentations lancées par l'Etat (DGITM) pour tester le contrôle des voies réservées VR2+ (autosolisme) par caméra infra-rouge (période 2023-2025)

amende de 135€

En parallèle, la modalité d'activation de la VR2+ évolueront pour gagner en lisibilité pour les usagers.

Une stratégie de covoiturage pour une accélération nécessaire de la décarbonation des mobilités

4 piliers bientôt à l'œuvre

1. Une **plateforme de covoiturage désormais active** pour mettre en relation les utilisateurs (conducteurs et passagers) au quotidien.
2. Une **incitation financière** pour accompagner le développement de cette pratique.
3. Des **voies réservées sur M35 activées sur des plages horaires simplifiées, facilitant** l'accès à l'Eurométropole pour les covoitureurs.
4. Des **lignes de covoiturage** à l'étude en lien avec les autres AOM.

La VR2+ vise à améliorer l'accessibilité en nombre de personnes et à encourager le covoiturage et les transports collectifs dans un contexte d'augmentation du prix du carburant

Merci pour votre attention

Contact

Anna Trentini – anna.trentini@strasbourg.eu

Cheffe de projet requalification du réseau autoroutier

Direction des Mobilités

Service planification et organisation des Mobilités

Département Planification, études et expertises multimodales